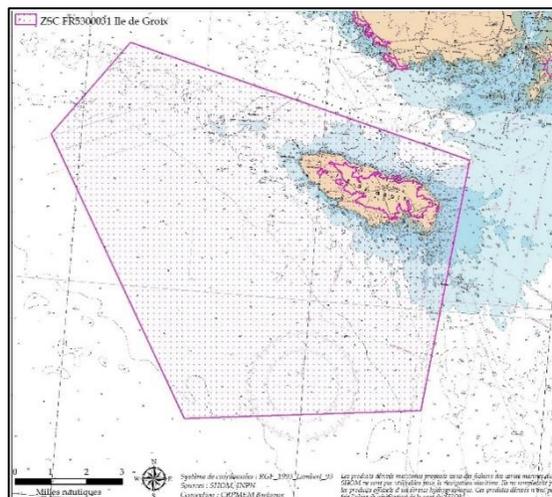




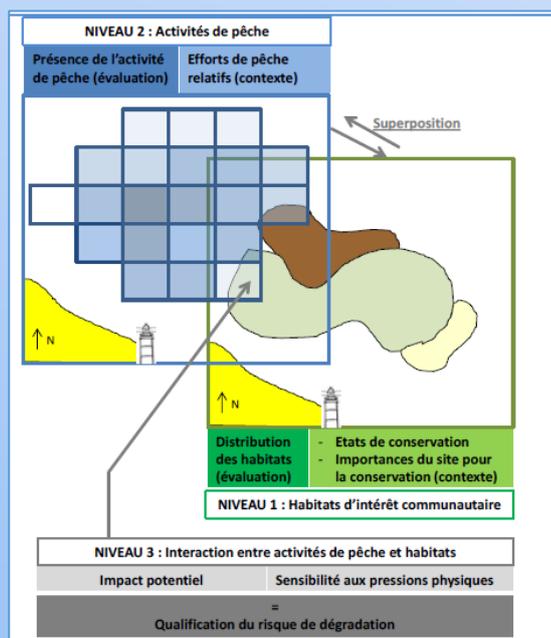
Natura 2000 Ile de Groix : lancement des travaux relatifs à la pêche professionnelle

Groix : le premier site breton concerné par « l'analyse de risques Natura 2000 »

Natura 2000 est un réseau de sites naturels désignés en vue de conserver les habitats et espèces d'intérêt à l'échelle européenne, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Suite à l'extension marine du site Natura 2000 Ile de Groix, la révision de son document d'objectifs est en cours. Les opérateurs du site - l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et Lorient Agglomération - en partenariat avec les comités des pêches et avec l'appui des services de l'Etat, doivent étudier les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats marins. Cette étude, appelée « analyse de risques de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle » est obligatoire à l'échelle de chaque site Natura 2000. Cette analyse sera progressivement réalisée sur les sites Natura 2000 bretons.



Le principe de l'analyse de risques



Résumé schématique de l'analyse de risques

Elle consiste à superposer la cartographie des activités de pêche professionnelle à celle des habitats marins. Les interactions sont analysées en prenant en compte les impacts potentiels des engins mis en œuvre et la sensibilité des habitats à ces pressions physiques (cf. figure ci-contre). Suite à l'identification des risques présents sur le site (nul, faible, modéré ou fort), une réflexion sur les mesures de gestion qui pourraient s'avérer nécessaires est menée en concertation avec les professionnels de la mer.

Sur le site Île de Groix, l'état initial (diagnostics écologique et socio-économique, enjeux) et les objectifs de conservation, permettant d'alimenter cette analyse de risques ont été validés lors du dernier comité de pilotage, le 21 juin 2016. Aujourd'hui, les travaux de l'Agence des aires marines protégées ont permis de produire les premières cartes de risques. Afin d'exclure ou préciser certains risques préalablement identifiés, le CRPMEM et l'AAMP souhaitent approfondir les connaissances sur les activités pratiquées dans le site Natura 2000, et valoriser la connaissance des professionnels. **Pour cela, il sera proposé aux pêcheurs pratiquant leur activité au sein du site de participer à des entretiens individuels et/ou à des groupes de travail collectifs.**

Le projet HARPEGE : un partenariat entre CRPMEM de Bretagne et AAMP

Conscient des enjeux présents sur les sites Natura 2000 bretons, et dans une volonté d'implication des professionnels de la pêche dans les politiques environnementales, le CRPMEM de Bretagne a choisi de porter un projet visant à réaliser ces analyses des risques sur plusieurs sites Natura 2000 de la région, en partenariat avec l'AAMP. Ce projet **HARPEGE** (**H**abitats Natura 2000, **A**nalyses de **R**isques relatives à la **PE**che professionnelle en Bretagne, et propositions de **G**estion) a fait l'objet d'un dépôt de dossier en réponse à l'appel à projet pour le financement FEAMP au titre de l'article 40 « Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable ».

Pour plus d'informations :

Audrey Olivier ou Sophie Leцерf – chargée de mission Bretagne Sud – CRPMEM de Bretagne - slecerf@bretagne-peches.org - 06 83 17 94 20

Hugues Casabonnet – chargée de mission Natura 2000 Morbihan – Antenne Atlantique de l'Agence des Aires Marines Protégées – hugues.casabonnet@aires-marines.fr - 06 30 31 48 06